



**Commission de la culture, du
patrimoine et de la mémoire**

3249 - Actions mémorielles

**Convention d'échanges de données avec la
Fondation pour la Mémoire de la déportation dans
le cadre du projet de recensement des victimes
alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale**

Rapport n° CP/2011/565

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la signature d'une convention d'échanges de données entre le Département et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, en vue de progresser dans le recensement des victimes alsaciennes de la déportation.

Depuis 2007, le département du Bas-Rhin poursuit l'objectif de recenser toutes les victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale, dont les déportés et internés originaires de la région ou domiciliés en Alsace au moment de leur arrestation.

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation travaille, quant à elle, depuis septembre 1996, à la confection d'un livre-mémorial national recensant les déportés partis de France.

Pour la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, les objectifs sont les suivants:

- Le recensement de tous les déportés partis de France, arrêtés par mesure de répression : résistants, politiques, raflés, otages, et parfois de droit commun, quelle que soit leur nationalité ;
- La présentation, dans un livre-Mémorial, des listes de déportés par transport et par ordre chronologique avec, pour chacun d'eux, des informations concernant l'état civil, le parcours en déportation, le matricule au premier camp et le devenir;
- La publication de ces informations dans le livre-Mémorial accessible en ligne.

Le projet du Département du Bas-Rhin prévoit, notamment, pour la catégorie des internés et déportés, la publication en ligne, après autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), d'une base de données rassemblant les informations concernant l'état civil, les dates et lieux d'arrestation, le parcours en déportation, le matricule au premier camp et le devenir de ces victimes.

Dans le but de coopérer efficacement à leurs projets respectifs, il est proposé que le Département et la Fondation signent une convention d'échanges de données à titre gratuit, qui permettra de progresser dans la connaissance de la déportation en Alsace. Cette convention est jointe au présent rapport.

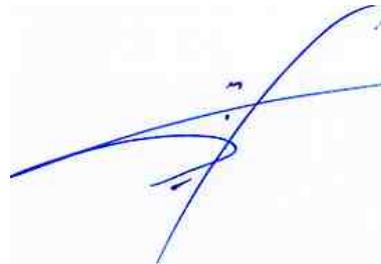
Cette coopération se traduira notamment par des échanges de données nominatives dans le cadre d'une part, des travaux de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation sur les déportés de France arrêtés par mesure de répression, et, d'autre part, des travaux effectués par le Département du Bas-Rhin, en vue de recenser l'ensemble des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale. Les données échangées pourront être publiées par les deux parties dans le respect des dispositions législatives relatives à la protection de la vie privée, des personnes et à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dans le respect du Code de la propriété intellectuelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, conformément à la délibération du Conseil Général n° CG/2011/09 du 31 mars 2011, approuve la convention d'échanges de données à intervenir avec la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL